




Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le 
ID : 070-257002584-20220328-2022_17-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE
ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 28 MARS 2022

Vu l'article Date de la convocation : 21 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Emmanuel ARNOULD, Jacqueline COQUARD, Patricia FASSET, Martine GAUTHERON, Claudie GAUTHIER, Laurence HERTZ-NINNOLI, Rachida LAOUFI-SABER, Dominique PERILLOUX, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

Assistaient à la séance en visio :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Fanny THIEBAUT,

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Sophie LARUE BOLIS, Hervé PULICANI, Bertrand REZARD, Didier PIERRE, Sylvie MANIERE

DELIBERATION 2022-17 : Délibération - BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide d'adopter le budget primitif 2022 à l'unanimité selon la note de synthèse et l'état annexé à la présente délibération, présenté par nature et voté par chapitre budgétaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le
- affichage le
- publication le

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE LA HAUTE-SAONE

BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	174.975.00 €	70 produits services	191 093.00 €
012 charges de personnel	1553 000.00 €	74 dotation participation	1343 091.00 €
65 autres charges de gestion cour	1 000.00 €	75 autres produits	5.00 €
66 charges financières		013/6419 atténuations de charges	33 500.00 €
67 charges exceptionnelles	1 500.00 €	042/777 Subvention transférée au résultat	22 416.00 €
22 dépenses imprévues		77 produits except	
042 dotations amortissements	21 334.62 €	649 transferts de charges	
023 virement à la sect invest	53 158.07 €	002 excédent reporté	214 862.69 €
Déficit reporté	- €		
TOTAL DEP FONCT :	1804 967.69 €	TOTAL REC FONCT :	1804 967.69 €

1804 967.69 €
1751 809.62 €

Maxi 022
129 785.63

INVESTISSEMENT

204 déficit reporté	- €	1068 affectation résultat	- €
21 subventions		021 virement de la section de fonct	53 158.07 €
21 immobilisations	12 000.00 €	13/1313 subventions	- €
20 immo incorp	1 000.00 €	RAR	- €
RAR	- €	16 emprunts	
481 charges à répartir		28 amortissements immobilisations	
20 dépenses imprévues		040 amortissements charges à répart	21 334.62 €
040/13913 Département subv	20 000.00 €	10 TLE + TVA	
040/139141 Communes subv	416.00 €	001 Excédent reporté	43 537.01 €
040/13918 Autres	1 000.00 €		
040/139151 Groupements communes	1 000.00 €	TOTAL REC INVEST :	118 029.70 €
TOTAL DEP INVEST :	35 416.00 €		

975.00

Maxi 020